

# Paie tes fonctionnaires

écrit par Jerome Burgener | 2 août 2022

L'inflation était annoncée à 2,9% au mois de mai, les statistiques pour le mois de juillet devraient bientôt pointer le bout de leur nez. Le 12 juillet, la Direction des finances de la ville de Lausanne a pris les devants en annonçant que les salaires des employés municipaux seraient indexés à hauteur de 2,87%, à compter du premier septembre.

Ce que le communiqué n'indiquait pas, c'est le nombre de fonctionnaires concernés, ni la somme engagée. Contacté, le service du personnel n'a pas été en mesure de nous donner une réponse: «Les modalités d'application sont en cours d'analyse et seront précisées d'ici la fin de l'été.» Sachant que la Ville de Lausanne est endettée à hauteur de deux milliards de francs, on peut se demander comment elle va financer cette «gratte» accordée aux employés. La réponse du service laisse songeur: «La mesure est financée par le budget de la Ville de Lausanne.» Traduction: «La mesure est financée par les contribuables.» Des contribuables qui, pour certains, n'auront pas droit à cette indexation de salaire et qui pourraient se sentir ponctionnés à double en payant des prix plus élevés dus à l'inflation et en finançant plus généreusement les employés du service public. L'administration lausannoise ne pourra malheureusement rien faire pour calmer les colériques: «L'indexation est prévue par le règlement du personnel de la Ville de Lausanne, autrement dit le contrat de travail qui lie la Municipalité à son personnel. Un contrat de travail se doit d'être honoré.»